

# Garantie limitée de Shell



Produits Shell Canada (« SHELL »), garantit à l'ACHETEUR que les produits lubrifiants commerciaux et industriels fabriqués par SHELL et que SHELL ou son distributeur autorisé vend directement à l'ACHETEUR répondent aux spécifications de SHELL au moment de la fabrication des produits. SHELL remplacera tout produit lubrifiant commercial ou industriel qui ne respecte pas les exigences de la présente garantie limitée. En outre, SHELL réparera ou fera réparer tout dommage au matériel qui, selon les preuves de l'ACHETEUR, a été directement causé par le non-respect de la présente garantie limitée, à condition i) que le matériel et les lubrifiants aient été choisis et entretenus conformément aux recommandations de l'équipementier et utilisés dans des conditions d'exploitation normales; ii) que l'ACHETEUR ait conservé les documents prouvant l'entretien effectué et les conditions d'exploitation; et iii) que l'ACHETEUR atteste que d'autres produits n'ont pas été ajoutés aux produits SHELL utilisés par l'ACHETEUR.

Pour présenter une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, l'ACHETEUR doit :

1. soit (a) fournir un avis écrit qui décrit les faits qui étayent la réclamation et l'envoyer au Centre d'information technique à [shelltechnical-ca@shell.com](mailto:shelltechnical-ca@shell.com), soit (b) appeler le 1-800-661-1771; et
2. permettre à SHELL ou à son représentant d'inspecter le matériel, de prélever un échantillon du lubrifiant utilisé et de consulter tous les documents relatifs au matériel et à l'entretien afin de déterminer l'étendue du dommage et de confirmer qu'un lubrifiant SHELL en est directement la cause.

**SHELL NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS. SHELL NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT DE LA NÉGLIGENCE DE L'ACHETEUR, DU DISTRIBUTEUR, DE L'AGENT DE LIVRAISON OU DE TOUTE AUTRE TIERCE PARTIE. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUS LES AUTRES RECOURS ET GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.**